

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1787)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 55

Supprimer l'alinéa 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement est favorable à la disposition faisant l'objet du gage. Il lève donc ce dernier.